

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 avril 2023

Amélioration de l'accès aux soins Notre groupe permet à la commission mixte paritaire d'aboutir

La Commission mixte paritaire (CMP) relative à la proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé s'est réunie ce jeudi 6 avril au Sénat. Alors qu'à l'ouverture des travaux, les deux rapporteuses avaient annoncé que les conditions d'un accord n'étaient pas réunies, le groupe SER a permis d'aboutir à un consensus.

Au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER), Bernard Jomier et Emilienne Poumirol ont indiqué leur souhait de voir aboutir un accord alors que notre système de soins est dans un état de tension extrême et que le Gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires à une coopération apaisée et respectueuse entre les différentes professions de santé.

Les nouveaux partages de tâches ne peuvent se réaliser que dans le respect des parcours de soins et des rôles et responsabilités des différentes professions.

Le groupe SER se réjouit que les propositions concrètes émises par ses représentants aient permis de débloquer la situation, en particulier sur la question des infirmiers de pratique avancée (IPA).

Il salue l'esprit de responsabilité de cette CMP qui permet de nouveaux partages de tâches sans désorganisation des parcours de soins.

Au terme de cette CMP, les infirmiers, les orthophonistes, les kinésithérapeutes, les pharmaciens biologistes, les pédicures podologues, les assistants dentaires et les opticiens lunetiers voient leur rôle accru dans le respect du rôle essentiel et pivot des médecins.

En prenant ainsi leurs responsabilités, au terme d'échanges nombreux avec les représentants des différentes professions de santé, les parlementaires indiquent au Gouvernement qu'il doit sortir de ses logiques autoritaires qui ont mené en particulier à l'échec des négociations conventionnelles.

La proposition de loi issue de la CMP sera un élément utile au service d'une meilleure offre de soins. Mais tant que le Gouvernement refusera d'investir plus fortement dans la formation, la pénurie de médecins persistera et le déploiement des IPA restera cantonné au texte de la loi.